

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Yves Roy

<https://www.cadre21.org/membres/5025ebc4af76931dc2f5e210>

Date d'obtention : 2022-03-29 17:52:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Intervention rapide, bien utiliser la trousse, saisir l'appareil, aviser les policiers et voir à ne pas nuire à l'enquête.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Si un parent se présente ; je travaille avec l'élève et non le parent.

Si intervention de ce genre; voir à référer le parent vers le service policier.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien écouter l'élève, prendre en note ce qu'il ou elle me fait part.

Si tel est le cas, saisir l'appareil, utiliser la trousse et faire appel rapidement aux policiers.